

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 05 août 2024

Portant Arrêté portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative au projet de Bus à haut niveau de service (BHNS).

N° 25576

VU le code de l'urbanisme notamment les articles L.151-2 et notamment le 2024 et notamment

VU le code de l'environnement notamment les articles L.102-1 et suivants.

VU la délibération n°43 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 05 mai 2023 relative à la déclaration d'intention en vue d'organiser une concertation préalable à la réalisation du projet de BHNS.

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été fait usage du droit d'initiative;

CONSIDÉRANT que le projet de BHNS est soumis à une concertation obligatoire en vertu du Code de l'urbanisme, en ce qu'il prévoit la réalisation d'un investissement réparti dans une partie urbaine d'une commune d'un montant supérieur à 1 000 000 euros, et contribuant à la création de nouveaux logements ou à la modification d'espaces d'équipement existants.

CONSIDÉRANT que lorsque la concertation est rendue nécessaire en application des 1^{er} ou du 2^{ème} de l'article L. 151-2 du Code de l'urbanisme les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de l'établissement public compétent.

CONSIDÉRANT que doivent être associés pendant toute la durée de réalisation du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} Les objectifs poursuivis par le projet de BHNS sont les suivants :

- La mobilité avec le mise en place de deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) d'ici 2030 qui verra la reconfiguration du réseau de transport en commun de Limoges Métropole avec la mise en place d'un système multimodal. Les aménagements comprennent également des itinéraires cyclables le long des réseaux des deux lignes et comprennent un plan unique de plan de déplacements urbains (PDU).
- La qualification urbaine avec la refonte de certains espaces publics afin de favoriser le cadre de vie et le confort des habitants tels soient aménagés des transports en commun, gares, parkings et auto-partage.
- La transition écologique et énergétique avec la prise en compte des enjeux environnementaux conformément aux objectifs écologiques sous contrôle de mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales afin d'obtenir la réduction des eaux et les inondations concomitantes. Parallèlement, les objectifs en matière de végétalisation visent à limiter la hausse des températures en été.

ARRÊTÉ

Arrêté portant sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relatifs au projet de Bus à haut niveau de service (BHNS)

1 DOCUMENT - Publié le 6 Août 2024



ARR_AUTRES_25576_OBJECTIFS_MODALITES_CONCERTATION_PREALABLE_BHNS.pdf
(.pdf, 186,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**